

BUDGET 2024

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMMUNE DE DAMIATTE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle sera disponible sur le site internet de la commune <https://www.mairie-damiatte.com>

PREAMBULE

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année civile en cours, en dépenses et en recettes. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Il autorise le maire à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans les limites des crédits votés pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il respecte les principes budgétaires

- principe d'annualité : le budget est voté pour une année
- principe de l'équilibre : les dépenses et les recettes doivent être équilibrées
- principe d'universalité : le budget doit prendre en compte toutes les dépenses et les recettes
- principe d'unité budgétaire : tous les éléments doivent être rassemblés dans un document unique. Des dérogations existent : *Les budgets annexes* qui permettent de suivre et établir le coût réel de certains services. Ils sont obligatoires pour certains SPIC (service public industriel commercial) par exemple Service Assainissement Ils sont votés par le Conseil Municipal - *Les budgets autonomes* ils sont établis par les établissements gérant certains services locaux (régie cantine ...) Ils sont votés par les instances responsables (Conseil Administration Caisse des Ecoles)
- principe de sincérité : les dépenses et recettes ne doivent pas être sous estimées ni surévaluées

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le conseil municipal. Ces ajustements s'appellent des décisions modificatives

Le budget est soumis aux Contrôles de légalité et budgétaire par la Préfecture en liaison avec les Chambres Régionales des Comptes.

La commune de DAMIATTE compte 3 budgets : **le budget principal, le budget du service assainissement et le budget de la caisse des écoles.**

Le budget est divisé en deux grandes sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement :

- ✓ La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement des services communaux.
- ✓ La section d'investissement regroupe les dépenses et recettes liées aux modifications des valeurs patrimoniales de la commune, telles que l'achat de terrains, de véhicules, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend aussi le remboursement du capital de la dette.

Le budget primitif 2024 a été voté par le Conseil Municipal le 11 avril 2024. Il peut être consulté sur simple demande en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la commune.

Il a été élaboré avec la volonté de

- maîtriser les dépenses de fonctionnement et dégager une capacité d'autofinancement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- mobiliser les subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de tout autre organisme financeur chaque fois que possible ;

LA FISCALITE

Le conseil municipal a voté une augmentation du produit attendu de fiscale locale de 1% en appliquant une variation différenciée des taux afin de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les taux des impôts locaux pour 2024 s'établissent ainsi :

Concernant les ménages :

- Taxe d'habitation : **11.89 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **44.13 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **43.90 %**

Concernant les entreprises :

- Contribution Foncière des Entreprises : **18.25%**

BUDGET PRINCIPAL

Les prévisions de dépenses et recettes 2024 s'équilibrent ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 443 397.12	1 443 397.12
Section d'investissement	1 353 790.20	1 353 790.20
TOTAL	2 797 187.32	2 797 187.32

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour 2024 sont estimées à 1 443 397.12 € et sont réparties par chapitre de la façon suivante :

DEPENSES

N° chapitre	libellé	montant
011	Charges à caractère général <i>Dépenses liées aux achats de fournitures, eau, électricité, à l'entretien des bâtiments, réseaux, aux frais d'assurances....</i>	381 722.41
012	Charges de personnel et frais assimilés <i>Salaires agents titulaires, contractuels, charges patronales, frais d'adhésion au service de Santé. La Commune emploie 2 agents au service administratif – 3 agents au service technique et 7 agents au service scolaire et des agents contractuels pour faire face aux remplacements.</i>	446 500.00
014	Atténuation de produits <i>Reversement de fiscalité FNGIR (Fonds National Garantie Individuelle de Ressources) et dégrèvement TF</i>	15 144.00
65	Autres charges de gestion courante <i>Indemnités et cotisations des élus – subventions aux associations – contribution au service incendie – transport scolaire ...</i>	118 610.00
66	Charges financières <i>Intérêts des échéances d'emprunt</i>	6 100.00
67	Charges exceptionnelles <i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>	1 000.00
68	Dotations aux provisions, dépréciations <i>Amortissement et provisions pour dépréciation actifs circulants</i>	16 800.00
023	Virement à la section d'investissement <i>Autofinancement : montant de la part communale dans le financement des investissements</i>	457 520.71
	Total	1 443 397.12

RECETTES

N° Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges <i>Indemnités journalières maladies</i>	2 000.00
70	Produits des services, domaine, ventes diverses <i>Redevance occupation Domaine public, remboursement frais CCLPA...</i>	20 550.00

73	Impôts et taxes <i>Ce chapitre concerne principalement les recettes relatives à</i> <i>-la fiscalité directe locale : 313 349.00</i> <i>- compensation CVAE : 4 390.00 €</i> <i>-IFER (Imposition Forfaitaire sur Entreprises de Réseau) :</i> <i>6 079.00€</i> <i>-Taxes additionnelles sur droits de mutation : 20 000 €</i>	343 818.00
74	Dotations et participations <i>Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat</i> <i>- Dotation forfaitaire : 64 888 €</i> <i>- Dotation de solidarité rurale : 228 660 €</i> <i>- Dotation nationale de péréquation : 45 090 €</i> <i>- Compensation exonérations taxes foncières : 27 225 €</i> <i>- Autres compensations : 8 365 €</i>	377 883.00
75	Autres produits de gestion courante <i>Encaissement des loyers ...</i>	30 210.00
77	Produits spécifiques <i>Neutralisation des amortissements</i>	16 800.00
002	Résultat 2023 reporté <i>Résultat de clôture de l'exercice 2023 de la section</i> <i>fonctionnement</i>	652 136.12
	Total	1 443 397.12

Les dépenses et recettes de la section d'investissement 2024 sont estimées à 1 353 790.20 €.

Libelle	DEPENSES		
	Restes à Réaliser au 31-12-2023	Propositions nouvelles	BP 2024
Emprunt <i>part du capital des</i> <i>échéances des prêts</i>		49 600,00	49 600,00
Neutralisation des amortissements		16 800.00	16 800.00
Régularisation des cessions		215.00	215.00
Caution		2 000,00	2 000,00
Travaux voirie communale <i>Rue du Rec, place de</i> <i>Beauzelle</i>	10 316.40	20 000.00	30 316.40

Eclairage public		5 000.00	5 000.00
Acquisition de matériel	5 493.60	6 000.00	11 493.60
Extension de réseaux <i>Extension des réseaux électriques à la Cahuzière et au Rivalou</i>	4 662.54	10 718.20	15 380.74
Equipement sportif du Rec	31 470.05	500 000.00	531 470.05
Panneaux photovoltaïques à l'école	25 938.29		25 938.29
Local santé <i>Construction d'une maison médicale</i>	28 152.00	456 000.00	484 152.00
Espace St Charles	1 881.60	60 000.00	61 881.60
Vidéo protection <i>Installation de caméras de vidéo protection dans le bourg</i>	26 090.40		26 090.40
Aménagement Place de la Liberté <i>Plantations</i>	22 038.00	1 000.00	23 038.00
Parking de l'école	33 000.00	9 000.00	42 000.00
Aménagement de la mairie <i>Mobilier secrétariat – traitement humidité salle du conseil</i>	7 214.12	11 200.00	18 414.12
Ecole		10 000.00	10 000.00
TOTAL GENERAL	196 257.00	1 157 533.20	1 353 790.20

LIBELLE	RECETTES		
	Restes à réaliser au 31-12-23	Propositions nouvelles	BP 2024
Virement de la section de fonctionnement		457 520.71	457 520.71
Résultat reporté		17 539.29	17 539.29
Affectation de résultat		100 000.00	100 000.00

FCTVA		10 000.00	10 000.00
Taxe d'aménagement		20 000.00	20 000.00
Dotations aux Amortissements		16 800.00	16 800.00
Régularisation des cessions		933.20	933.20
Cautions		2 000.00	2 000.00
Equipement sportif du Rec <i>Subventions Etat, Région, Département, Ligue de football</i>	307 000.00	10 000.00	317 000.00
Local santé <i>Subvention de l'Etat, du Département et emprunt</i>		411 997.00	411 997.00
TOTAL GENERAL	307 000.00	1 046 790.20	1 353 790.20

LA DETTE

ETAT DE LA DETTE - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
<p><u>Objet - Aménagement avenue du Carboundel</u> <u>Montant total du prêt :</u> 186 076.12 € Taux 1,54 % - dernière échéance 2026</p> <p><u>Montant Echéance 2024 :</u> 19 619.04 € art 66111 – intérêts = 755.93 € art 1641 – capital = 18 863.11 € capital restant dû au 31-12-2024 = 38 584.08 €</p>
<p><u>Objet - Agrandissement de l'école</u> <u>Montant total du prêt :</u> 373 612.43 € Taux 1,86 % - dernière échéance 2033 <u>Montant Echéance 2024 :</u> 25 814.99 € Art 66111 – intérêts = 4 323.74 € art 1641 – capital = 21 491.25 € Capital restant dû au 31-12-2024 = 212 224.51 €</p>
<p><u>Objet – City stade</u> <u>Montant total du prêt :</u> 50 000.00 € Taux 0.50 % - dernière échéance 2031 <u>Montant Echéance 2024 :</u> 5 129.16 € Art 66111 – intérêts = 191.75 € art 1641 – capital = 4 937.41 € Capital restant dû au 31-12-2024 = 35 261.48 €</p>
<p><u>Objet – Acquisition tracteur et épaveuse</u> <u>Montant total du prêt :</u> 30 000 € Taux 0.30 % - dernière échéance 2028 <u>Montant Echéance 2024 :</u> 4 332.48 € Art 66111 – intérêts = 56.47 € art 1641 – capital = 4 276.01 € Capital restant dû au 31-12-2024 = 16 149.72 €</p>

ETAT DE LA DETTE - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Objet – Extension réseau assainissement Beauzelle

Montant total du prêt : 50 000.00 € Taux 3.57 % - dernière échéance 2028

Montant Echéance 2024 : 3 883.70 €

Art 66111 – intérêts = 550.38 € art 1641 – capital = 3 333.32 €

Capital restant dû au 31-12-2024 = 13 333.48 €

LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement collectif sont constituées par les achats de fournitures, le coût du déversement des eaux usées, l'entretien et la consommation du lagunage et des postes de relevage ainsi que les amortissements.

Les recettes de fonctionnement de ce service sont :

- les redevances d'assainissement collectif qui dépendent donc de la consommation d'eau du nombre d'abonnés au service
- les recettes liées à l'urbanisation (PFAC),
- le remboursement d'une quote-part des charges par la commune de St Paul Cap de Joux dont les eaux usées sont déversées dans le lagunage.

Les tarifs du service pour l'année 2024 se répartissent de la façon suivante :

- Redevance assainissement collectif : 1,10 €/m³ d'eau consommé et une part fixe de 20 €/an.
- Redevance pour modernisation de réseau : 0.25 € / m³ d'eau consommé (cette redevance est collectée par la commune puis reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne).
- Participation à l'assainissement collectif : varie de 300 à 4000 € selon que l'immeuble ait été construit antérieurement ou postérieurement à la mise en service du réseau public d'assainissement.
- Participation aux frais de branchement sur le réseau public d'assainissement collectif au tarif forfaitaire de 500 €.
- Participation forfaitaire de 100 € aux frais de contrôle de conformité du branchement au réseau public d'assainissement.

La section d'investissement est constituée :

- pour les dépenses : le remboursement des emprunts (part capital), l'achat de matériel, les travaux sur le réseau d'assainissement, la révision des schémas d'assainissement des communes de Damiatte et St Paul et l'amortissement.
- pour les recettes : l'amortissement et les subventions du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la révision des schémas d'assainissement.

Les dépenses et recettes d'exploitation pour 2024 sont estimées à 181 588.78 € et sont réparties par chapitre de la façon suivante :

DEPENSES D'EXPLOITATION

N° chapitre	libellé	montant
011	Charges à caractère général <i>Dépenses liées aux achats de fournitures d'électricité, analyses, entretien des réseaux</i>	25 100.00
014	Atténuation de produits <i>Reversement de redevance à l'Agence de l'Eau Adour Garonne</i>	5 200.00
65	Charges de gestion courante <i>Créances admises en non-valeur.</i>	500.00
66	Charges financières <i>Intérêts des échéances d'emprunt</i>	600.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dotations amortissement, dépréciation, provisions	26 118.00
022	Dépenses imprévues <i>Limitées à 7.50 % des dépenses réelles de fonctionnement</i>	2 070.78
023	Virement à la section d'investissement <i>Autofinancement : montant de la part communale dans le financement des investissements</i>	121 000.00
	Total	181 588.78

RECETTES D'EXPLOITATION

N° Chapitre	Libellé	Montant
70	Vente produits fabriqués, prestations <i>Redevance assainissement, PAFC, contrôles</i>	34 300.00
74	Subvention d'exploitation <i>Participation de la commune de St Paul aux charges d'entretien du lagunage</i>	5 000.00
77	Produits exceptionnels Amortissement	19 584.00
002	Excédent 2023 reporté <i>Résultat de clôture de l'exercice 2023 de la section fonctionnement</i>	122 704.78
	Total	181 588.78

Les dépenses et recettes de la section d'investissement 2024 sont estimées à 190 456.60 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N° Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement <i>Amortissement</i>	19 584.00
16	Emprunts Remboursement de la part capital des prêts	3 350.00
20	Immobilisations incorporelles <i>Révision des schémas d'assainissement des communes de Damiatte et St Paul – part Damiatte</i>	35 033.00
21	Immobilisations corporelles <i>Matériel d'exploitation</i>	32 618.60
23	Immobilisations en cours <i>Installations, outillage technique</i>	56 871.00
45	Comptabilité distincte rattachée <i>Révision des schémas d'assainissement des communes de Damiatte et St Paul – part St Paul</i>	35 000.00
	Dépenses imprévues	8 000.00
	Total	190 456.60

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N° Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution reporté	9 590.39
10	Affectation de résultat	12 740.21
021	Virement de la section d'exploitation	121 000.00
13	Subventions d'investissement	21 318.00
28	Amortissement des immobilisations	25 808.00
	Total	190 456.60

LA CAISSE DES ECOLES

Le budget de la caisse des écoles est constitué des dépenses liées au fonctionnement de la cantine et de la garderie périscolaire hormis les dépenses liées au personnel, aux charges d'eau et d'électricité. Les dépenses d'investissement sont mobilisées pour l'achat de matériel et équipement pour la cantine.

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour 2024 sont estimées à 62 440.14 € et sont réparties par chapitre de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N°chapitre	libellé	montant
011	Charges à caractère général <i>Dépenses liées aux achats de produits alimentaires, combustibles, vêtements de travail, produits d'entretien, fournitures liées au mesures sanitaires ...</i>	51 970.14
65	Charges de gestion courante <i>Créances admises en non-valeur</i>	1 100.00
67	Charges exceptionnelles <i>Titres annulés</i>	200.00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	170.00
023	Virement à la section d'investissement <i>Autofinancement : montant de la part communale dans le financement des investissements</i>	9 000.00
	Total	62 440.14

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N°Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services <i>(Redevances des services périscolaires)</i>	38 000.00
002	Excédent 2022 reporté <i>Résultat de clôture de l'exercice 2022 de la section fonctionnement</i>	24 440.14
	Total	62 440.14

Les dépenses et recettes de la section d'investissement 2024 sont estimées à 13 089.26 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N° Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat reporté	989.26
21	Immobilisations corporelles <i>(Acquisition matériel de motricité, équipement pour la cantine ...)</i>	12 100.00
	Total	13 089.26

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N° Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section d'exploitation	9 000.00
10	Apport, dotations, réserves <i>FCTVA et affectation de résultat</i>	4 089.26
	Total	13 089.26